

Nicanor RICOTE

*Expert-Comptable
Commissaire aux comptes*

*Expert Judiciaire auprès de
La Cour d'appel de GRENOBLE*

*19, rue Paul Henri Spaak
BP 105
26904 VALENCE CEDEX 9*

*Téléphone : 04 75 78 44 78
Télécopie : 04 75 78 01 98*

RHODANIM

13, rue Jean Bertin
Technoparc des Hautes Faventines
26000 VALENCE

=====

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2007

=====

SOMMAIRE

- RAPPORT GENERAL
 - comptes annuels
- RAPPORT SPECIAL

Nicanor RICOTE

*Expert-Comptable
Commissaire aux comptes*

*Expert Judiciaire auprès de
La Cour d'appel de GRENOBLE*

*19, rue Paul Henri Spaak
BP 105
26904 VALENCE CEDEX 9*

*Téléphone : 04 75 78 44 78
Télécopie : 04 75 78 01 98*

RHODANIM

=====

**RAPPORT GENERAL DE Monsieur Nicanor RICOTE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

=====

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association RHODANIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment en matière de césure des subventions obtenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à VALENCE, le 2 juin 2008

Le Commissaire aux Comptes,



Nicanor RICO TE

BILAN : ACTIF

	Montants bruts	Amortissements ou dépréciations	Montants nets au 31.12.2007		Montants nets au 31.12.2006	
			Euros	%	Euros	%
I. ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles	2 013	2 013				
<i>Logiciels</i>	2 013	2 013				
Immobilisations corporelles	31 015	30 667	348	0,18%	683	0,36%
<i>Matériel de bureau</i>	13 281	13 148	133	0,07%	331	0,17%
<i>Mobilier de bureau & Stands</i>	9 069	9 069				
<i>Agencements & installations</i>	8 665	8 450	215	0,11%	353	0,19%
Immobilisations financières	1 685		1 685	0,89%	1 685	0,89%
<i>Dépôt de garantie CGE</i>	55		55	0,03%	55	0,03%
<i>Autres dépôts de garantie</i>	1 630		1 630	0,86%	1 630	0,86%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	34 713	32 680	2 033	1,07%	2 368	1,25%
II. ACTIF CIRCULANT						
<i>Adhérents : cotisations à recevoir</i>	236		236	0,12%	1 676	0,88%
<i>Adhérents : RIC à recevoir</i>						
<i>Personnel & organismes sociaux</i>						
<i>Etat : Taxe sur salaires</i>						
<i>Etat : Subventions à recevoir</i>						
<i>Région : Subventions à recevoir</i>	34 243		34 243	18,01%	74 743	39,37%
<i>Départements : Subventions à recevoir</i>						
<i>Personnel / IJSS</i>						
<i>Autres produits à recevoir</i>	115		115	0,06%	1 135	0,60%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	34 594		34 594	18,14%	77 554	40,85%
III. DISPONIBILITES						
<i>Valeurs de placement</i>	104 985		104 985	55,22%	78 126	41,15%
<i>Disponibilités</i>	47 048		47 048	24,75%	30 467	16,05%
TOTAL DISPONIBILITES	152 033		152 033	79,97%	108 593	57,19%
IV. COMPTES DE REGULARISATION						
<i>Charges constatées d'avance</i>	1 461		1 461	0,77%	1 355	0,71%
TOTAL COMPTES REGULARISATION	1 461		1 461	0,77%	1 355	0,71%
TOTAL ACTIF	222 802	32 680	190 122	100,00%	189 870	100,00%

Nicanor RICOTE

Commissaire aux Comptes

19, Rue Paul Henri Spaak

B.P. 105

26904 VALENCE CEDEX 9

Tél. 04 75 78 44 78

BILAN : PASSIF

	Montants au 31.12.2007		Montants nets au 31.12.2006	
	Euros	%	Euros	%
I. CAPITAUX PERMANENTS				
Capitaux propres	122 480	64,42%	116 428	61,32%
<i>Réserves de fonctionnement</i>	34 650	18,23%	34 650	18,25%
<i>Report à nouveau</i>	81 778	43,01%	81 964	43,17%
<i>Résultat de l'exercice</i>	<u>6 052</u>	3,18%	-186	-0,10%
Autres capitaux permanents	48 803	25,67%	42 834	22,56%
<i>Fonds de réserve</i>	8 050	4,23%	7 196	3,79%
<i>Provision pour risques</i>				
<i>Provision pour projet associatif CRITT</i>	11 930	6,27%	6 677	3,52%
<i>Provision pour projet associatif Parrainage</i>				
<i>Provision pour désengagement de l'Etat</i>	28 557	15,02%	28 557	15,04%
<i>Provision pour investissement</i>	266	0,14%	404	0,21%
TOTAL CAPITAUX PERMANENTS	171 283	90,09%	159 262	83,88%
II. DETTES				
<i>Fournisseurs & comptes rattachés</i>	2 377	1,25%	2 092	1,10%
<i>Personnel</i>	5 067	2,67%	6 637	3,50%
<i>Organismes sociaux</i>	10 944	5,76%	15 900	8,37%
<i>Etat : Taxes</i>	450	0,24%	3 403	1,79%
<i>Etat : Subventions perçues d'avance</i>				
<i>Région : Subventions perçues d'avance</i>			2 576	1,36%
<i>Départements : Subventions perçues d'avance</i>				
<i>Etat : autres dettes fiscales</i>				
TOTAL DETTES	18 838	9,91%	30 608	16,12%
TOTAL PASSIF	190 122	100,00%	189 870	100,00%

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
19, Rue Paul Henri Spaak
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél 04 75 78 44 78

COMPTE DE RESULTAT GENERAL

	2 007		2 006	
	Euros	%	Euros	%
Produits	122 787	100,00%	181 508	100,00%
<i>Cotisations & participations adhérents</i>	18 669	15,20%	25 667	14,14%
<i>Subventions</i>	104 116	84,79%	152 028	83,76%
<i>Autres produits</i>	2	0,00%	3 813	2,10%
Charges d'exploitation	-117 097	-95,37%	-186 364	-102,68%
<i>Achats études & prestations</i>	1 749	1,42%	10 257	5,65%
<i>Achats de fournitures</i>	2 198	1,79%	3 979	2,19%
<i>Autres charges externes</i>	12 770	10,40%	13 396	7,38%
<i>Autres services extérieurs</i>	13 561	11,04%	32 569	17,94%
<i>Impôts & taxes</i>	450	0,37%	3 403	1,87%
<i>Salaires</i>	57 228	46,61%	84 183	46,38%
<i>Charges sociales</i>	23 553	19,18%	34 304	18,90%
<i>Autres charges</i>	0	0,00%	3 721	2,05%
<i>Dot. aux amortissements & provisions</i>	5 589	4,55%	551	0,30%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	5 690	4,63%	-4 856	-2,68%
<i>Produits financiers</i>	224	0,18%	888	0,49%
<i>Charges financières</i>	0	0,00%	-75	-0,04%
RESULTAT FINANCIER (II)	224	0,18%	813	0,45%
<i>Produits exceptionnels</i>	138	0,11%	3 857	2,12%
<i>Charges exceptionnelles</i>	0	0,00%	0	0,00%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	138	0,11%	3 857	2,12%
RESULTAT DE L'EXERCICE <i>(I) + (II) + (III)</i>	6 052	4,93%	-186	-0,10%

Nicanor RICOTE
 Commissaire aux Comptes
 19, Rue Paul Henri Spaak
 B.P. 105
 26904 VALENCE CEDEX 9
 Tél. 04 75 78 44 78

ANNEXE

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31/12/07 dont le total est de **190 122 euros** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de **6 051,74 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/07 au 31/12/07.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels établis par le Conseil d'Administration de l'Association le **29 mai 2008**.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode constant en fonction soit de leur durée de vie prévue :

- Proiciels : 12 mois

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode constant en fonction soit de leur durée de vie prévue, soit de la durée de mise à disposition (constructions sur sol d'autrui) :

- Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- Mobilier : 1 à 10 ans
- Agencements : 1 à 5 ans

1.3 Créances et produits

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque celle-ci est inférieure à la valeur comptable.

Seules les cotisations payées sur l'exercice, ou en début d'exercice suivant, sont enregistrées dans les produits 2007.

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
19, Rue Paul Henri Spaak
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. 04 75 78 44 78

2. AUTRES INFORMATIONS**2.1 Comptabilisation des subventions**

Les subventions à recevoir sont en principe inscrites en compte à la date de leur notification par l'autorité responsable.

Les subventions d'exploitation sont rattachées à l'exploitation de la période qu'elle concerne, en fonction des charges engagées.

2.2 Notes sur le bilana) Immobilisations

	Valeur Brute au 01/01/07	Acquisitions	Cession/Mise au rebut	Valeur brute au 31/12/07
Matériel de bureau	13 281,30	0,00	0,00	13 281,30
Mobilier	9 069,08	0,00	0,00	9 069,08
Agencements	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations générales	8 664,64	0,00		8 664,64
Avance CGE	0,00		0,00	0,00
Sous total immobilisations corporelles	31 015,02	0,00	0,00	31 015,02
Logiciels	2 012,80	0,00		2 012,80
Sous total immobilisations incorporelles	2 012,80	0,00	0,00	2 012,80
Financières	1 685,14			1 685,14
Sous total immobilisations financières	1 685,14	0,00	0,00	1 685,14
TOTAUX	34 712,96	0,00	0,00	34 712,96

b) Amortissements

	Montant au 01/01/07	Dotations 2007	Diminutions 2007	Montant au 31/12/07
Matériel de bureau	12 950,71	197,50	0,00	13 148,21
Mobilier	9 069,08	0,00	0,00	9 069,08
Agencements	0,00		0,00	0,00
Installations générales	8 312,03	137,80	0,00	8 449,83
Avance CGE	0,00		0,00	0,00
Sous total immobilisations corporelles	30 331,82	335,30	0,00	30 667,12
Logiciels	2 012,80	0,00		2 012,80
Sous total immobilisations incorporelles	2 012,80	0,00	0,00	2 012,80
Financières				0,00
Sous total immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	32 344,62	335,30	0,00	32 679,92

c) Plus-values latentes sur les valeurs de placement

Au 31/12/07 les plus values latentes non comptabilisées sur les valeurs de placement s'élèvent à **17 574,30 euros**

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
19, Rue Paul Henri Spaak
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. 04 75 78 44 78

Nicanor RICOTE

*Expert-Comptable
Commissaire aux comptes*

*Expert Judiciaire auprès de
La Cour d'appel de GRENOBLE*

*19, rue Paul Henri Spaak
BP 105
26904 VALENCE CEDEX 9*

*Téléphone : 04 75 78 44 78
Télécopie : 04 75 78 01 98*

RHODANIM

**RAPPORT SPECIAL de Monsieur Nicanor RICOTE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à VALENCE, le 2 juin 2008
Le Commissaire aux Comptes,


Nicanor RICOTE